

## 3995 : retour vers le futur ...ou quand le standard revient en agence !

### Transfert du 3995 en agence

**Transfert de 9 conseillers « 3995 » sur 14 vers le réseau via une BDE spécifique.**

Loire-Atlantique : 4 postes ; Maine-et-Loire : 2 ; Sarthe/Mayenne : 2 ; Vendée : 1.

Suppression de la file débordement : les appels au 3995 seront directement transférés sur les sites concernés.

**3995 File 1 « Recrutement »** ⇒ **uniquement sur site**

3995 File 2 « Attestation employeur » ⇒ *prestataire Webhelp*

3995 File 3 « CSP, mandataires » ⇒ *PES*

3995 File 4 « Autres motifs » = *espace employeur et infos aides et mesures* ⇒ *plateforme*

Horaires pour 3995 ET sites : lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 16h30 / jeudi de 8h30 à 12h30 (activation du MEVO\* à compter de 12h30 jusqu'à 16h30) / vendredi de 8h30 à 15h30.

Multiplés conséquences à venir sur l'organisation locale des équipes entreprises : charge, impact sur les visites, horaires de travail...

« Entraide territoriale » possible au niveau DT, mais sans cadrage de la part de la DR.

*\*Messages vocaux retranscrits par écrit, cf accompagnement « renforcé »*



#### Le saviez-vous ?

Vous êtes CDE en télétravail :  
vous pouvez vous connecter à Odigo.

### Digiposte

Vous ne souhaitez pas ou plus adhérer à ce service et voulez recevoir à nouveau vos BS par courrier ?

C'est toujours possible... à condition d'en faire la demande sur votre compte Digiposte (sic).

### Regroupements de sites

Les projets sont en cours pour Laval et La Roche-sur-Yon.

En revanche, *statu quo* sur le bassin de Nantes.

### Millefeuille Pôle emploi : attention à l'indigestion

**Le SNU alerte une nouvelle fois la DR. Halte aux surcouches de consignes et tableaux de pilotage qui dévoient les dispositifs tels qu'ils ont été pensés (AIJ, GLO...) !**

**Halte au chiffrage, laissez les agents travailler au lieu de leur faire remplir des tableaux !**

**Ne perdons pas le sens de notre travail !**

### Prestations exceptionnelles ASC

*Les prestations « Activités Sociales et Culturelles » sont liées au CE, dont les comptes seront clôturés en octobre. En effet, les élections professionnelles de la nouvelle instance (CSE) auront lieu du 25/10 au 08/11/2019 (par vote électronique). C'est pourquoi les dotations correspondant à la « liquidation » du reliquat ASC 2019 ont été votées dès à présent.*

- Dotation complémentaire **culture** de **70€ par agent** présent et payé au 30/06/19, sous forme dématérialisée via la **billetterie Kalidea**.
- Dotation **rentrée scolaire** de **90€** par élève/étudiant de +de18 ans et de -26 ans à charge, sous forme de **chèques Lire**. Demande à effectuer par l'agent avant le 30 septembre 2019.
- Dotation « **Noël** » de **130€ par agent** présent et payé au 31/07/19 et **50€ par enfant** de moins de 18 ans au 01/01/2019 sous forme de **C'Kdo**.

***Pensez à envoyer vos demandes de remboursement au fil de l'eau !***

